

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture  
050-215005398-20240522-DCM2024-33-DE  
Date de télétransmission : 23/05/2024  
Date de réception préfecture : 23/05/2024**Date de la convocation :** Séance du 22 mai 2024  
15/05/2024**Date d'affichage :**  
15/05/2024**Nombre de conseillers :**

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de mai, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés :

CABART Ludovic (pouvoir donné à TRAVERS Rémy), BILLET Anne, DUBOST Jean-François (pouvoir donné à MARDOC François), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), MABIRE Isabelle (pouvoir donné à LE BARON Stéphane).

Secrétaire de séance : ROBINE Anne-Laure

**Délibération n°2024-33 : Modification des horaires du marché municipal**

Actuellement sur le règlement du marché municipal il est indiqué que les emplacements permanents sont disponibles au déballage de 6h30 à 8h30. A partir de 8h30, les emplacements permanents non attribués sont considérés libres d'occupation.

A l'usage il s'avère que l'horaire de 8h serait plus adapté pour redonner les places non prises aux exposants passagers.

L'assemblée, à l'unanimité :

- PREND un avenant au règlement intérieur du marché en indiquant que les emplacements permanents sont disponibles au déballage de 6h30 à 8h00 et qu'à partir de 8h00, les emplacements permanents non attribués sont considérés libres d'occupation.

Extrait certifié conforme,

A Saint-Pierre-Église, le 22 mai 2024.



Le Maire,

Daniel DENIS